

Notice biographique de Lex Roth

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/notice_biographique_de_lex_roth-fr-2d32eco7-29a7-4046-bb1b-1b28523fbo2e.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Lex Roth

Ancien Directeur du Service Information et Presse du gouvernement.
Personnalité marquante contribuant au rayonnement de la langue et de la culture luxembourgeoise.

Né le 22 juin 1933 à Wiltz.

Études et formation

- Études primaires et secondaires à Diekirch;
- Lycée classique de Diekirch, section «Latin»;
- 1954-1971 Enseignant (langues) dans l'Enseignement technique et professionnel.

Fonctions gouvernementales et culturelles

- 1971 Président-Fondateur de l'association *Actioun Lëtzebuergesch asbl* – association culturelle pour la promotion de la diffusion et l'enrichissement de la langue luxembourgeoise;
- 1974 Membre correspondant de l'Institut grand-ducal;
- 1976 Fondateur et organisateur du cours pédagogique de langue luxembourgeoise «Le Luxembourgeois pour les étrangers»;
- 1980-1984 Professeur-attaché au ministère des Affaires culturelles, conduit par Pierre Werner, en charge de l'organisation pédagogique des cours de langue luxembourgeoise;
- 1980-1983 Professeur de langue luxembourgeoise à la Cour grand-ducale;
- 1982 Coordinateur pour la préparation de la Loi linguistique/Loi de la langue luxembourgeoise (adoptée le 24.02.1984);
- 1984 Conseiller de gouvernement au ministère d'État;
- 1985 Président du Comité de restauration du monument «Gëlle Fra» (Monument national du souvenir au Grand-Duché de Luxembourg);
- 1987 Président du Comité du monument Grande-Duchesse Charlotte;
- 1988-1993 Directeur du Service Information et Presse du gouvernement luxembourgeois, Premier Conseiller de Gouvernement;
- 1993 Départ à la retraite;
- 1997 Proposition et coordination de la réalisation de l'itinéraire culturel Michel Rodange – Wiltz;
- 1998 Vice-président de l'association *Actioun Lëtzebuergesch asbl*.

Distinctions

- Grand-Officier de l'ordre de la Couronne de chêne (Luxembourg);
- Grand-Officier de l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg);
- Commandeur de l'ordre de Mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau (Luxembourg);
- Officier de la Légion d'Honneur (France);
- Großes Bundesverdienstkreuz/Komtur (Allemagne);
- Plaque d'honneur «Dicks-Rodange-Lentz», accordée par «Actioun-Lëtzebuergesch».

Publications (Livres et articles de presse)

- *40 Fabelen, op Lëtzebuergesch verzielt*, 1^{re} édition, 1973, 2^e édition, 1999;
 - *Kommt, mir léiere Lëtzebuergesch*, 1978. Depuis, 10 éditions;
 - *Lëtzebuergesch Annoncen a Schreifweis*, 1979. Depuis, 5 éditions;
 - Traduction en luxembourgeois de 10 BD d'«Astérix» et de 10 BD de «Tintin»;
 - Traduction de 23 BD de la série des contes illustrées de Walt Disney;
 - *D'Melusina*, livre illustré par Muriel Moritz, Éditions Saint-Paul, 1996;
 - *Orthographie-Blat*, 1999, (tirage 30 000);
 - *Lëtzebuurger Mäerchenalbum*, Éditions La Passerelle, 2003;
 - *Buch iwwer de Rodange-Reenert-Kulturwee*, Wiltz, 2005.
-
- *e Këppche fir eis Sprooch*, série d'articles publiée durant 5 ans dans les principaux journaux luxembourgeois (*Luxemburger Wort*, *Tageblatt*, *Revue*);
 - Rédacteur-en-Chef d'*eng KLACK fir eis Sprooch*, 119 parutions;
 - 1972-1984: Chronique radio pendant 12 années sur RTL (3 fois par semaine) avec *Een Ament fir eis Sprooch*;
 - 1993-1999: Chronique radio sur DNR (3 fois par semaine), intitulée *Eis Sprooch*;
 - Chronique TV à RTL/TV, *Hei Elei*, 12 émissions sur l'orthographe de la langue luxembourgeoise;
 - *Eis Sprooch mam Lex Roth*, en ligne dans l'hebdomadaire «RTL-Sonndeszeitung» de RTL.lu (http://news.rtl.lu/sonndes/lex_roth/).

Lex ROTH et Pierre WERNER

– Lex Roth était reconnu pour ses compétences et ses activités et son engagement comme promoteur de la langue et de la culture luxembourgeoise. Pierre Werner, alors ministre de la Culture et initiateur de la Loi linguistique, fit appel à Lex Roth pour l'élaboration et la mise en place de la loi en question, réglementant «le Luxembourgeois, comme langue nationale».

– Après le travail commun au ministère de la Culture, les deux hommes continuent leurs collaboration au ministère d'État, jusqu'au départ de Pierre Werner de la vie politique et publique luxembourgeoise.

– Ensuite, Lex Roth entretiendra avec Pierre Werner, jusqu'à sa disparition, des liens étroits pour la promotion de divers projets culturels d'envergure liés à des moments clés de l'histoire du Grand-Duché (projet «Gëlle Fra», monument de la «Grande-Duchesse Charlotte»), ainsi qu'à la promotion et à la conservation de spécificités de la langue et de la culture luxembourgeoise (itinéraires culturels «patrimoine luxembourgeois» – Michel Rodange, Wiltz, etc.).